

Veillez compléter, signer et renvoyer ou faxer ce formulaire à:

CKC srl Ieperseweg 87 B-8800 Rumbeke	Tel.: (0032) (0)51/27 32 80 Fax: (0032) (0)51/27 32 89 TVA: BE 0827.394.657 www.ckcert.eu
--	---

1. Identification

Le demandeur:

Numéro-CKCert:
Nom et prénom du chef d'entreprise:
Nom de la firme (si d'application):
Forme juridique (si d'application):
Rue et n° . (adresse de l'entreprise):
Code postal et localité (adresse de l'entreprise):
Pays – Langue:
N° de TVA:
Rue et n°:
(adresse postale ,si différente de l'adresse de l'entreprise)	
Code postal et localité:
(adresse postale ,si différente de l'adresse de l'entreprise)	
Numéro de téléphone:
Numéro de fax:
Numéro de GSM:
e-mail:
numéro d'unité d'établissement/de point de contrôle
numéro de cheptel

2. Demande de certification

Je soussigné, déclare faire la demande de certification auprès du CKCert, basé à Ieperseweg 87 8800 Rumbeke, et autorise la réalisation d'un audit suivant le(s) cahier(s) des charges suivant. **Précisez à l'aide d'une croix:**

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Belplume pour les exploitations de poulets de chair , conditions version dd 07/10/2010, prescriptions version dd 25/05/2010
<input type="checkbox"/> Belplume pour les exploitations de poulets de reproduction , conditions version dd 07/10/2010, prescriptions version dd 25/05/2010
<input type="checkbox"/> Belplume pour les exploitations de poules pondeuses , conditions version dd 11/06/2009, prescriptions version dd 25/05/2010
<input type="checkbox"/> Belplume pour élevage fermes de ponte , conditions version dd 10/02/2010, prescriptions version dd 25/05/2010 |
|---|

Veillez lire et signer page 2/3 et 3/3 svp.

3.3 Déclaration

Le soussigné s'engage à communiquer à temps tout changement au secrétariat du CKCert scrl, à se soumettre à tout contrôle et à fournir toute(s) information(s) que l'autorité compétente estime nécessaire. Le soussigné déclare qu'il a pris connaissance et est d'accord avec "Les conditions d'exécution du CKCert – dernier version" (disponible au CKCert ou www.CKCert.eu).

Le soussigné marque son accord avec les conditions des cahiers des charges cochés et leurs éventuelles adaptations. Le soussigné s'engage à respecter les dispositions des conditions générales (y compris ses droits et obligations) et leurs éventuelles adaptations décidées par les conseils d'administrations, Belac, législateurs. Après réception de votre demande, CKCert vous entre en ligne de compte pour un audit et la certification. La liste de prix est disponible auprès du secrétariat du CKCert.

Quand à la suite d'un contrôle en entreprise ou d'un échantillonnage, il s'avère que la notification obligatoire suivant l'AR du 14/11/2003 est d'application, CKCert a l'obligation légale d'exécuter cette notification. Si les instances concernées demandent des informations confidentielles, CKCert devra leur transmettre. Toutefois, le client sera informé quelles informations ont été transmises.

Il déclare avoir dûment complété le questionnaire ci-dessus et reconnaît qu'en raison de toute déclaration qui - après contrôle - s'avère complètement ou partiellement fausse, la demande peut ne pas être prise en compte, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires. Sur cette base, il reconnaît que ses déclarations sont complètes et ou elles ont été faites en toute âme et conscience. Lesoussigné est tenu de coopérer au contrôle de son exploitation par CKCert, ainsi qu'avec les instances d'agrément (par ex Belac) respectivement organisme(s) d'accréditation dans le cadre du respect des termes et conditions décrits dans le référentiel.

L'aviculteur:

- ne donne au sujet de sa certification que les informations relatives au domaine d'application de sa certification.
- n'utilise pas les documents de certification de manière trompeuse.
- dispose d'un formulaire de plaintes pour les clients et d'une procédure de plaintes assurant que les plaintes sont prises en compte, étudiées et suivies. Le registre des plaintes comprend les mesures prises et est consultable par CKCert.
- est informé au préalable par CKCert des sous-traitants (par ex: les laboratoires d'analyse). En cas de désaccord avec un sous-traitant, l'éleveur en informe CKCert par écrit.
- n'utilise plus son certificat en cas de suppression de celui-ci ("certificat non obtenu" , "suspension du certificat"), fin de ses activités ou en cas de résiliation de son contrat.
- Un contrôle de surveillance peut être prévu durant la durée de validité du certificat.

Fait à

Signature du demandeur,

Date:.....

4. Participation à Belplume

L'aviculteur déclare avoir lu les prescriptions et les conditions de Belplume

Art. 3. Chaque participant s'engage à respecter correctement les prescriptions, les conditions d'agrément et les annexes se rapportant à son activité spécifique et de toujours agir dans l'esprit du cahier des charges Belplume. Les litiges et contestations, relatifs à l'affiliation ou au contenu du cahier des charges Belplume, entre un participant ou un candidat-participant d'une part et Belplume asbl d'autre part, doivent être adressés par écrit et par courrier recommandé à Belplume asbl et sont exclusivement traités par la commission des Litiges de Belplume asbl.

Ainsi établi à, le

Lu et approuvé,

L'agriculteur:

CKCert

Le contrat est fait au singulier. Le contrat, signé par chacune des parties, est gardé à CKCert. Le participant peut demander une copie de ce contrat.